

AR_2026_010

ARRETE DE REPRISE DES CONCESSION ARRIVEE A ECHEANCE

Le Maire de Blaignan-Prignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2223-15

Considérant que des concessions n'ont pas été renouvelée depuis plus de 2 ans dans le cimetière communal de Blaignan.

Considérant que le non renouvellement des concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal

ARRETE

Article 1 :

Les concessions indiquées dans le tableau ci-dessous, n'ont pas été renouvelé depuis plus de 2 ans :

EMPLACEMENT	CONCESSIONNAIRE	DATE D'ECHEANCE
CIMETIERE DE BLAIGNAN		
Carré 2 Emplacement 26.01	GASTON	25 novembre 2023
Carré 4 Emplacement 2	GODET	15 novembre 2023
Carré 4 Emplacement 15	FAUGEROLLES	04 novembre 2023
Carré 4 Emplacement 20	MURAT	05 novembre 2023

Article 2 :

Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droits dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Article 3 :

Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur ré-inhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article R 2223-6 du code général des collectivités territoriales.

Article 4 :

Les noms des personnes exhumées des concessions reprises, et ré-inhumées dans l'ossuaire susvisé, seront consignés dans un registre tenu à la disposition du public, et consultable en Mairie.

Article 5 :

Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions pourront être remises en service pour de nouvelles inhumations.

Article 6 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Gironde. Une copie du présent arrêté sera affichée à la mairie et au cimetière pendant 1 mois.

Fait à Blaignan-Prignac, le 20 janvier 2026

Le Maire,
Alexandre PIERRARD



6 rue de Verdun – 33340 BLAIGNAN-PRIGNAC
 Tél. : 05 56 09 04 82 - Fax : 05 56 09 03 34